



Commission des institutions politiques
CH-3003 Berne

spk.cip@parl.admin.ch
parl.ch

À l'attention des gouvernements
cantonaux

Le 11 juin 2026

23.443 n Iv. pa. Addor. Expulsion des étrangers criminels. Pour une pesée des intérêts conforme au bon sens

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 22 mai 2026, la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur l'avant-projet relatif à l'objet cité en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faïtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés.

Le délai de réponse est fixé au **2 octobre 2026**.

La CIP-N propose de compléter les art. 66a du Code pénal et 49a du Code pénal militaire (expulsion obligatoire) de telle manière que lorsqu'une personne de nationalité étrangère est condamnée pour un crime violent, ses liens avec son pays d'origine ne soient pas pris en compte par les autorités pénales lors de la décision d'appliquer ou non la « clause de rigueur » prévue à l'al. 2 des dispositions précitées.

Veillez trouver ci-joint l'avant-projet assorti du rapport explicatif. Les documents relatifs à la consultation sont aussi disponibles à l'adresse suivante:

[Procédures de consultation en cours | Fedlex](#)



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir votre avis sous forme **électronique** (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF), dans le délai imparti, à l'adresse suivante :

VernehmlassungSPK.consultationCIP@parl.admin.ch

Mme Anne Benoit (tél. 058 322 97 76), du secrétariat de la Commission des institutions politiques, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Nina Schläfli
Présidente de la commission

Annexes :

- Avant-projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)
- Présentation synoptique (d, f, i)